

Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et le patrimoine mondial



De haut en bas et de gauche à droite :

- Pont du Diable (Hérault),
- Basilique Saint-Just à Valcabrère et Ancienne cathédrale Notre-Dame à Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne)
- Basilique Saint-Sernin à Toulouse (Haute-Garonne)
- Porte de l'église abbatiale Notre-Dame de la Nativité au Buisson-de-Cadouin (Dordogne)
- Dolmen de Pech-Laglaire 2 à Gréalou (Lot)
- Chemin du Puy-en-Velay (Lozère)
- Eglise Saint-Avit à Saint-Avit-Sénieur (Dordogne)

© ACIR / S. VAISSIERE - © ACIR / J.P. SALMON



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



« La Terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos enfants qui nous la prêtent. »

vieux proverbe indien
repris sous une autre forme
par Antoine de Saint-Exupéry

L'UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

L'UNESCO a été créée le 16 novembre 1945. L'objectif que s'est fixé l'Organisation relève d'une nécessité : construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. L'Organisation favorise la collaboration entre nations afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, reconnus à tous les peuples par la Charte des Nations Unies.

Le patrimoine mondial

L'évolution des relations internationales au cours du XXe siècle a conduit les nations à créer un mouvement mondial visant à protéger des monuments ou des sites dans les pays du monde.

La notion de patrimoine mondial correspond d'abord à un héritage reçu qu'il convient de préserver et de transmettre. Les patrimoines détruits par les conflits mondiaux, ou par les constructions liées à l'industrialisation des pays ont suscité une véritable prise de conscience internationale. Furent alors établis des règles et des objectifs communs de sauvegarde et de protection. La mission fut confiée par la communauté internationale à l'UNESCO.

Les premières conférences sur la protection du patrimoine et les campagnes de sauvegarde permirent progressivement d'aboutir à la rédaction d'un texte unique : « la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ». Le texte est présenté à Stockholm en 1972 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain.

◆ 1972 : Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

La Convention de 1972 est un accord signé par chacun des Etats parties qui « reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel lui incombe au premier chef ». Les pays signataires s'engagent à contribuer financièrement et intellectuellement à la protection du patrimoine mondial. La Convention a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972. Ce texte pose la base juridique de la Liste du patrimoine mondial.

◆ 1975 : Ratification de la Convention par la France

◆ 1976 : création du Comité du patrimoine mondial

◆ 1978 : premiers sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

◆ 2003 : Convention pour la Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel



Pont des pèlerins sur la Boralde (Saint-Chély-d'Aubrac, Aveyron)

© ACIR / S. VAISSIERE

«La mémoire est un ressort essentiel de la créativité : c'est vrai des individus comme des peuples qui puisent dans leur patrimoine - naturel et culturel, matériel et immatériel - les repères de leur identité et les sources de leur inspiration.»

Le Comité du patrimoine mondial

Le Comité du patrimoine mondial se réunit une fois par an. Il est composé de représentants de 21 Etats parties. Il décide de l'inscription, du retrait ou de l'extension d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Le Comité est responsable de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. C'est à lui de décider si un site est accepté pour son inscription sur la Liste ou doit en être retiré. Le Comité peut aussi différer sa décision et demander plus d'informations sur le site à l'Etat partie. Il examine les rapports sur l'état de conservation des sites inscrits et demande aux Etats parties de prendre des mesures lorsque les sites ne sont pas correctement gérés. Il décide également de l'inscription ou du retrait de sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

L'ICOMOS :

Conseil International des Monuments et des Sites

L'ICOMOS est une association mondiale qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel. Il joue un rôle primordial en conseillant l'UNESCO sur les biens culturels à inclure sur la Liste du patrimoine mondial et sur le suivi des biens déjà inscrits.

Constitué d'experts (architectes, historiens, archéologues, historiens de l'art, géographes, anthropologues, ingénieurs, urbanistes), l'ICOMOS instruit les demandes d'inscription présentées par les Etats parties. Il analyse la demande, présente un rapport d'évaluation et formule un avis motivé qu'il remet au Comité du patrimoine mondial.

Les différents patrimoines

La Liste du patrimoine mondial s'enrichit chaque année au fur et à mesure que le Comité du patrimoine mondial accepte de nouvelles propositions et que de nouveaux pays signent la Convention du patrimoine mondial. Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, un site doit répondre à des critères de sélection adoptés par le Comité.

- **Un monument culturel** peut, par exemple, être un chef-d'œuvre du génie créateur, ou avoir exercé une grande influence sur l'architecture, ou être associé à des idées ou des croyances ayant une signification universelle, ou être un exemple exceptionnel d'un mode de vie traditionnel représentatif d'une certaine culture.
- **Un site naturel** peut être un exemple représentatif des grands stades de l'histoire de la Terre, ou représenter des processus écologiques et géologiques en cours, ou abriter les habitats naturels d'animaux menacés, ou être un paysage d'une beauté exceptionnelle.
- **Le patrimoine culturel immatériel** représente l'ensemble des manifestations culturelles, traditionnelles et populaires émanant d'une communauté et dont la transmission au fil de l'histoire constitue les fondements de l'identité de nombreuses populations. Les Listes du patrimoine immatériel (Liste représentative et Liste de sauvegarde urgente) sont établies par l'Unesco.

◆ Le patrimoine immatériel *

Liste représentative : 166 éléments inscrits (77 Etats parties)

Liste de sauvegarde urgente : 12 éléments (8 Etats parties)

* liste arrêtée à octobre 2009 lors de la 4e session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine immatériel tenue à Abou Dhabi, Emirats Arabes Unis

Liste du patrimoine mondial

La Liste du patrimoine mondial comporte les biens constituant le patrimoine culturel et naturel que le Comité du patrimoine mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle.

→ Liste complète sur : whc.unesco.org

Liste France (34 biens nationaux, 3 transfrontaliers)

2011 Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen

2011 Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes * - Suisse, Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovaquie

2010 Pitons, cirques et remparts de l'Île de la Réunion

2010 Cité épiscopale d'Albi

2008 Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés

2008 Fortifications de Vauban

2007 Bordeaux, Port de la Lune

2005 Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret

2001 Provins, ville de foire médiévale

2000 Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes

1999 Juridiction de Saint-Emilion

1999-2005 Beffrois de Belgique et de France *

1998 Site historique de Lyon

1998 Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (p.6)

1997 Ville fortifiée historique de Carcassonne

1997-1999 Pyrénées - Mont Perdu * (France-Espagne)

1996 Canal du Midi

1995 Centre historique d'Avignon : Palais des Papes, ensemble épiscopal et Pont d'Avignon

1992 Cathédrale de Bourges

1991 Paris, rives de la Seine

1991 Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et palais de Tau, Reims

1988 Strasbourg - Grande Ile

1985 Pont du Gard

1983 Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy

1983 Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola

1983 Abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe

1982-2009 De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène

1981 Théâtre antique et ses abords et «Arc de Triomphe» d'Orange

1981 Palais et parc de Fontainebleau

1981 Cathédrale d'Amiens

1981 Arles, monuments romains et romans

1981 Abbaye cistercienne de Fontenay

1979 Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère

1979 Palais et parc de Versailles

1979 Mont-Saint-Michel et sa baie

1979 Cathédrale de Chartres

1979 Basilique et colline de Vézelay

(*) biens transfrontaliers

◆ Le patrimoine mondial en chiffres *

936 biens dans le monde dont :

- 725 biens culturels
- 183 biens naturels
- 28 biens mixtes

situés dans 188 Etats parties

* liste arrêtée à juin 2011 lors de la 35e session du Comité du patrimoine mondial tenue à Paris France.

Critères d'inscription d'un bien sur la Liste

L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial est subordonnée dans tous les cas au critère suivant :

◆ le bien doit être **authentique** et bénéficier d'une **protection juridique** et/ou contractuelle et/ou traditionnelle adéquate ainsi que de **mécanismes de gestion**.

Il doit également disposer d'une «valeur universelle exceptionnelle» définie au regard d'un ou plusieurs des critères suivants :

- ◆ **critère i** : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- ◆ **critère ii** : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture, ou de la technologie des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création des paysages ;
- ◆ **critère iii** : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- ◆ **critère iv** : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes de l'histoire humaine ;
- ◆ **critère v** : constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnellement représentatif d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles ;
- ◆ **critère vi** : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit préférentiellement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;
- ◆ **critère vii** : représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
- ◆ **critère viii** : être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
- ◆ **critère ix** : être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
- ◆ **critère x** : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

«Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France» (Bien culturel inscrit en 1998, critères : (ii), (iv), (vi), réf. : 868)

« Tout au long du Moyen-Age, Saint-Jacques-de-Compostelle fut la plus importante de toutes les destinations pour d'innombrables pèlerins venant de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins devaient traverser la France, et les monuments historiques notables qui constituent la présente inscription sur la Liste du patrimoine mondial étaient des jalons sur les routes qu'ils empruntaient. »

Lettre de notification de l'UNESCO adressée au gouvernement français le 29 décembre 1998.

◆ Effets de l'inscription

Le dossier de candidature, contenant des informations historiques, architecturales, cartographiques a été présenté en juillet 1997 par l'Etat. Il constitue la synthèse d'un travail mené par :

- le Ministère de la Culture et ses services extérieurs
- l'Association de Coopération Interrégionale « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle » (ACIR Compostelle)
- la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP)
- la Société Française des Amis de Saint-Jacques

◆ La décision d'inscription a été prise par le Comité du patrimoine mondial à Kyoto en décembre 1998.

Par cette inscription, l'UNESCO attire l'attention de l'humanité tout entière sur la valeur universelle exceptionnelle de ce patrimoine.

Afin d'illustrer l'inscription du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », **64 monuments** et **7 ensembles** (cathédrales, églises, hôpitaux, ponts, clochers...) ainsi que **7 sections de sentier** ont été sélectionnés comme jalons remarquables des itinéraires compostellans.



Chemin du Puy-en-Velay, Aubrac (Lozère)

© ACIR / S. VAISSIERE

Evaluation de l'ICOMOS (extraits, octobre 1998) :

a) Observations

« Il ne peut y avoir aucun doute sur la qualité de la route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Dans son évaluation de la section espagnole (...), l'ICOMOS a fait valoir qu'outre son immense valeur historique et spirituelle, elle illustre de manière remarquablement complète l'évolution artistique et architecturale européenne sur plusieurs siècles. Ce commentaire est tout aussi vrai des sections françaises qui font l'objet de la présente proposition d'inscription. »

« Il n'existe en Europe aucune autre route de pèlerinage chrétien comparable dans son étendue et sa continuité. »

« La proposition d'inscription française se compose d'une série de monuments individuels d'une grande qualité et d'une importante signification historique, qui définissent le tracé des routes de pèlerinage en France, mais ne constituent cependant pas des routes continues. La raison réside dans les différentes trajectoires historiques et économiques de la France et de l'Espagne depuis la fin du Moyen-Age et dans le déclin du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Les routes elles-mêmes ont été préservées de manière plus visible et cohérente en Espagne qu'en France. »

[Note : On notera toutefois, pour la France, l'évolution de l'aménagement du territoire et l'implication grandissante des collectivités territoriales et des associations.]

b) Recommandation - l'inscription sur le fondement des critères suivants :

◆ **critère ii** : « la route de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen-Age, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France. »

◆ **critère iv** : « les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises. »

◆ **critère vi** : « la route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen-Age. »

Attention aux raccourcis !

En termes de communication et de promotion, de nombreuses erreurs se glissent fréquemment dans la presse, sur des documentations pratiques et touristiques, sur des sites internet, etc. Il n'est pas rare de lire par exemple ce type d'affirmation :

~~«L'ancienne cathédrale de Bazas est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial»~~

IMPROPRE

Il convient d'écrire :

«L'ancienne cathédrale de Bazas est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial **au titre du bien**»

Le bien culturel «Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France» (inscrit en 1998, critères : (ii), (iv), (vi), réf. : 868)
Le bien «Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France» est un bien culturel en série composé de 64 monuments individuels notables, de 7 ensembles et de 7 sections de sentier particulièrement distingués.

Patrimoine matériel
(64 monuments, 7 ensembles)

◆ **Monuments (64)**

Aquitaine (19 monuments)

- Périgueux (Dordogne) : cathédrale Saint-Front
- Saint-Avit-Sénieur (Dordogne) : église Saint-Avit
- Le Buisson-de-Cadouin (Dordogne) : église abbatiale Notre-Dame-de-la-Nativité
- Bazas (Gironde) : ancienne cathédrale Saint-Jean-Baptiste
- Bordeaux (Gironde) : basilique Saint-Seurin*
- Bordeaux (Gironde) : basilique Saint-Michel*
- Bordeaux (Gironde) : cathédrale Saint-André*
- La Sauve (Gironde) : ancienne abbaye Notre-Dame-de-la-Sauve-Majeure
- La Sauve (Gironde) : église Saint-Pierre
- Soulac-sur-Mer (Gironde) : église de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres
- Aire-sur-l'Adour (Landes) : église Sainte-Quitterie
- Mimizan (Landes) : clocher-porche de l'ancienne église
- Sorde-l'Abbaye (Landes) : abbaye Saint-Jean
- Saint-Sever (Landes) : abbaye
- Agen (Lot-et-Garonne) : cathédrale Saint-Caprais
- Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) : cathédrale Sainte-Marie
- L'Hôpital-Saint-Blaise (Pyrénées-Atlantiques) : église Saint-Blaise
- Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques) : porte Saint-Jacques
- Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques) : église Sainte-Marie

Auvergne (3 monuments)

- Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : église Notre-Dame-du-Port
- Le Puy-en-Velay (Haute-Loire) : cathédrale Notre-Dame
- Le Puy-en-Velay (Haute-Loire) : Hôtel-Dieu Saint-Jacques

Bourgogne (3 monuments)

- La Charité-sur-Loire (Nièvre) : église prieurale Sainte-Croix-Notre-Dame
- Asquins (Yonne) : église Saint-Jacques
- Vézelay (Yonne) : basilique Sainte-Madeleine*

Centre (2 monuments)

- Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre) : collégiale Saint-Etienne (anciennement collégiale Saint-Jacques)
- Bourges (Cher) : cathédrale Saint-Etienne*

Champagne-Ardenne (2 monuments)

- L'Épine (Marne) : basilique Notre-Dame
- Châlons-en-Champagne (Marne) : église Notre-Dame-en-Vaux

Ile de France (1 monument)

- Paris (Seine) : tour Saint-Jacques (vestige de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie)

Languedoc-Roussillon (3 monuments)

- Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) : ancienne abbaye de Gellone
- Aniane/Saint-Jean-de-Fos (Hérault) : Pont du Diable
- Saint-Gilles (Gard) : ancienne abbatiale

Limousin (1 monument) :

- Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) : église Saint-Léonard

Midi-Pyrénées (21 monuments)

- Auzes (Ariège) : église Notre-Dame-de-Tramesaygues
- Conques (Aveyron) : abbatiale Sainte-Foy
- Conques (Aveyron) : pont sur le Dourdou
- Espalion (Aveyron) : pont Vieux
- Estaing (Aveyron) : pont sur le Lot
- Saint-Chély-d'Aubrac (Aveyron) : pont dit «des pèlerins» sur la Boralde
- Toulouse (Haute-Garonne) : basilique Saint-Sernin
- Toulouse (Haute-Garonne) : Hôtel-Dieu Saint-Jacques
- Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne) : ancienne cathédrale Notre-Dame
- Valcabrière (Haute-Garonne) : basilique Saint-Just
- Auch (Gers) : cathédrale Sainte-Marie
- Beaumont-sur-l'Osse et Laressingle (Gers) : Pont d'Artigues ou de Lartigues
- La Romieu (Gers) : collégiale Saint-Pierre
- Cahors (Lot) : cathédrale Saint-Etienne
- Cahors (Lot) : pont Valentré
- Gréalou (Lot) : dolmen de Pech-Laglaire 2
- Figeac (Lot) : hôpital Saint-Jacques
- Gavarnie (Hautes-Pyrénées) : église paroissiale Saint-Jean-Baptiste
- Jézeau (Hautes-Pyrénées) : église Saint-Laurent
- Ourdis-Cotdoussan (Hautes-Pyrénées) : église Saint-Jacques
- Rabastens (Tarn) : église Notre-Dame-du-Bourg

Picardie (3 monuments)

- Amiens (Somme) : cathédrale Notre-Dame*
- Folleville (Somme) : église paroissiale Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste
- Compiègne (Oise) : église paroissiale Saint-Jacques

Poitou-Charentes (6 monuments)

- Saintes (Charente-Maritime) : église Saint-Eutrope
- Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime) : abbaye royale Saint-Jean-Baptiste
- Melle (Deux-Sèvres) : église Saint-Hilaire
- Aulnay (Charente-Maritime) : église Saint-Pierre
- Poitiers (Vienne) : église Saint-Hilaire-le-Grand
- Pons (Charente-Maritime) : ancien hôpital des pèlerins.

◆ **Ensembles (7)**

Basse-Normandie (1 ensemble)

- Le Mont-Saint-Michel* (Manche)

Midi-Pyrénées (5 ensembles)

- Saint-Lizier (Ariège) : ancienne cathédrale / cloître / cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède / palais épiscopal / remparts
- Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne) : basilique paléochrétienne / chapelle Saint-Julien
- Rocamadour (Lot) : basilique Saint-Sauveur / crypte Saint-Amadour
- Aragnouet (Hautes-Pyrénées) : hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption, aussi appelée Chapelle des Templiers
- Moissac (Tarn-et-Garonne) : abbatiale Saint-Pierre et cloître.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur (1 ensemble)

- Arles* (Bouches-du-Rhône)

Sections de sentier
(7 sections du chemin du Puy, GR®65)

- de Nasbinals à Saint-Chély-d'Aubrac (Lozère / Aveyron) : 17 Km
- de Saint-Côme-d'Olt à Estaing (Aveyron) : 17 Km
- de Montredon à Figeac (Lot) : 18 Km
- de Faycelles à Cajarc (Lot) : 22, 5 Km
- de Bach à Cahors (Lot) : 26 Km
- de Lectoure à Condom (Gers) : 35 Km
- de Aroue à Ostabat-Asme (Pyrénées-Atlantiques) : 22 Km

(*) Biens à double inscription : certains biens étaient déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial individuellement ou le sont au titre d'une autre inscription. La basilique Sainte-Madeleine de Vézelay en est un exemple : inscrite une première fois en 1979 au titre du bien «Basilique et colline de Vézelay», puis inscrite en 1998 au titre du bien «Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France».



Plaques d'identification de l'inscription

Sous l'égide du Ministère de la Culture, l'ACIR a procédé au cours de l'année 2000 à la notification et à l'information officielle de l'inscription du bien «Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France» sur la Liste du patrimoine mondial. Cette action a été accomplie auprès des propriétaires des biens et des autorités en charge des sections de sentier bénéficiaires de la reconnaissance. L'un des premiers devoirs est d'informer le public par l'apposition d'une plaque d'identification dont le contenu est précisément défini. Suite aux recommandations de l'ACIR, une majorité de sites sur les 71 retenus est déjà équipée.



Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques)

© ACIR / S. VAISSIERE

«Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle» (inscrit en 1985, critères : (i), (ii), (vi), réf. : 347)



Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle
Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1985

Située en Galice au nord-ouest de l'Espagne, la vieille ville de Santiago de Compostela constitue l'un des plus beaux quartiers urbains du monde. L'inscription de la ville historique, prodigieux ensemble architectural réunissant des chefs-d'œuvre d'art roman et baroque, illustre à la fois, dans son intégrité monumentale, des valeurs spécifiques et des valeurs universelles.

En 818 sous le règne du roi des Asturies Alphonse II, une basilique s'éleva sur les supposés ossements de l'apôtre Jacques. Prise et rasée par Al Mansur en 997, la ville fut reconstruite au XI^e siècle. Les plus anciens monuments datent de cette période. A l'exemplarité d'une ville chrétienne de pèlerinage, renforcée par les connotations idéologiques de la Reconquista, répond la signification spirituelle plus large d'un des rares lieux que la foi ait si durablement imprégnés qu'elle les a, en quelque sorte, sacralisés pour l'ensemble de l'humanité. La cité fut également un formidable vecteur d'échange culturel et artistique en Europe.

Evaluation de l'ICOMOS

Recommandation - L'inscription sur le fondement des critères suivants :

◆ **Critère i** : « Saint-Jacques de Compostelle conserve, autour de sa cathédrale, chef-d'œuvre mondialement connu de l'art roman, un centre historique de qualité, digne de l'une des grandes villes saintes de la chrétienté. »

◆ **Critère ii** : « Par deux fois, à l'époque romane et à l'époque baroque, le sanctuaire de Saint-Jacques a exercé une influence décisive sur le développement de l'architecture et de l'art en Galice et dans le nord de la péninsule ibérique. »

◆ **Critère vi** : « Le bien culturel proposé est associé à l'un des phénomènes majeurs de l'histoire médiévale. Des rivages de la Mer du Nord et de la Baltique au sanctuaire galicien, des milliers de pèlerins portant la coquille et le bourdon ont marché, des siècles durant, le long des chemins de Saint-Jacques, véritables routes de la foi. »

«Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne» (inscrit en 1993, critères : (ii), (iv), (vi), réf. : 669)



Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne
Inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993

A la différence de l'inscription du bien «Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France» en 1998 qui comprend une sélection de monuments, d'ensembles et de tronçons représentatifs, l'ensemble du patrimoine espagnol lié au chemin et le chemin lui-même dans son intégralité, dans sa linéarité, sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

◆ Effets de l'inscription

La décision d'inscription porte sur un paysage culturel linéaire continu, qui va des cols des Pyrénées à la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ainsi, 166 villes et villages sont concernés et plus de 1800 bâtiments allant du XIII^e au XX^e siècle. Le chemin, une bande de 30 mètres de part et d'autre et les biens qui le caractérisent, sont également protégés au terme de la législation espagnole.

Evaluation de l'ICOMOS (extraits)

a) Observations

L'ICOMOS a considéré que « le chemin de Saint-Jacques de Compostelle caractérisé par un degré exceptionnel d'intégralité et un très haut niveau d'authenticité ainsi que les villages et bâtiments qui le bordent font de ce bien un exemple unique d'itinéraire de pèlerinage médiéval ». (...) « il présente un panorama très large de l'évolution des arts et de l'architecture en Europe au cours de plusieurs siècles. »

b) Recommandation - L'inscription sur le fondement des critères suivants :

◆ **Critère ii** : « le chemin du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle fondamental pour faciliter les échanges culturels bilatéraux entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe au Moyen-Age. »

◆ **Critère iv** : « les pèlerinages jouaient un rôle essentiel dans la vie culturelle et spirituelle du Moyen-Age. De ce fait, les itinéraires qu'ils empruntaient étaient équipés d'installations destinées au bien-être spirituel et physique des pèlerins. Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, mieux que tout autre, a conservé son intégralité sous la forme de bâtiments séculiers et religieux, de villes et villages, grands et petits et de structures d'ingénierie civiles. »

◆ **Critère vi** : « la route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen-Age. »



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
Inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998

«Cathédrale Saint-Jacques de Šibenik», Croatie (inscrite en 2000, critères : (i), (ii), (iv), réf. : 963)

La cathédrale Saint-Jacques de Šibenik témoigne de manière unique du passage de l'architecture religieuse gothique à celle de la Renaissance.

Située sur la côte dalmate, la cathédrale Saint-Jacques de Šibenik (1431-1535) témoigne des échanges architecturaux aux XVe et XVIe siècles entre l'Italie du Nord, la Toscane et la Dalmatie.

Les architectes de l'époque qui se sont succédés pour bâtir l'édifice, dont Juraj Dalmatinac Zadrarin en 1441 (Georges le Dalmate de Zadar), ont mis au point des techniques de construction particulières, notamment pour les voûtes et la coupole.

De nombreux documents d'archives croates attestent que très souvent à partir du XIVe siècle, des personnes léguaient par testament des ducats d'or (ancienne monnaie des Ducs de Venise) pour que l'on accomplisse le pèlerinage à leur place. Environ 80% des pèlerinages étaient effectués de cette façon vers Jérusalem, Rome ou Compostelle.

A noter : en 1414 est formée la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle de Šibenik avec pour ses membres l'obligation d'effectuer le pèlerinage à Compostelle.



Galerie des portraits, cathédrale de Šibenik (Croatie)

© N. Gattin

«Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii», Japon (inscrits en 2004, critères : (i), (iii), (iv), (vi), réf. : 1142)

Nichés au cœur des forêts denses des monts Kii qui surplombent l'océan Pacifique, trois sites sacrés, Yoshino et Omine, Kumano Sanzan et Koyasan, reliés par des chemins de pèlerinage aux anciennes capitales de Nara et Kyoto, sont l'expression de la fusion entre le shinto, enraciné dans l'antique tradition japonaise du culte de la nature, et le bouddhisme venu de la Chine et de la péninsule coréenne. Les sites (495,3 ha) et la forêt qui les entourent sont le témoignage d'une tradition pérenne et extraordinairement bien documentée de sanctification des montagnes, vivante depuis 1200 ans.

Pour aller plus loin... sur internet

Sites généraux

→ www.chemins-compostelle.com

Association de Coopération Interrégionale
«Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle»
(ACIR Compostelle)

→ www.unesco.org

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)

→ whc.unesco.org

Centre du patrimoine mondial
La Liste du patrimoine mondial de l'humanité

→ www.unesco.org/culture/ich

La Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

→ www.international.icomos.org

Conseil International des Monuments et des sites (ICOMOS)

→ www.monuments-nationaux.fr

Centre des Monuments Nationaux

→ www.associations-patrimoine.org

Fédération Patrimoine Environnement

→ www.citechaillot.fr

La cité de Chaillot (Paris)

→ www.musee-moyenage.fr

Musée du Moyen-Age, Hôtel de Cluny (Paris)

→ www.boutiquesdemusees.fr

Réunion des Musées Nationaux

Sites spécifiques

→ www.tympan-conques.webou.net

Lecture originale et interprétation du tympan de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques (12)

→ www.patrimoine.ville-arles.fr

Les monuments romains et romans de la ville d'Arles
Service Patrimoine de la ville d'Arles (13)

→ www.chu-toulouse.fr/histoire-de-l-hotel-dieu-saint

Histoire de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Toulouse
Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31)

→ www.vezelay-visiteur.com

Visite de la Basilique Sainte-Madeleine de Vézelay
Maison du Visiteur de Vézelay (89)

→ www.centrecultureldupaysdorthe.com

Présentation du Pays d'Orthe et de l'Abbaye Saint-Jean de Sorde-l'Abbaye
Centre Culturel du Pays d'Orthe (40)

→ www.ville-saint-gilles.fr

Les monuments de Saint-Gilles
Ville de Saint-Gilles (30)

Sélection bibliographique

Le patrimoine mondial en général

La Revue du patrimoine mondial

Editions UNESCO / PRESSGROUP

Revue bimestrielle du Centre du patrimoine mondial disponible en français, anglais et espagnol. Le point sur l'actualité du patrimoine mondial.

Monumental, dossier patrimoine mondial

Centre des Monuments Nationaux, 2008, semestre 1

ISBN 978-2-85822-994-9

Revue scientifique richement illustrée. Gestion, cadre juridique, diversité et disparités, richesse et devenir du patrimoine mondial.

Patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites français

Photos : Jean-Jacques GELBART, textes : Jacques Pierron

Editions Gelbart, 2009

ISBN 978-2-917102-01-5

Beau livre sur les 33 sites français inscrits. Belle mise en page, excellentes photos.

Tourisme culturel

Les sites français du Patrimoine Mondial

collection le guide vert, Michelin, 2011

ISSN 0293-9436

Patrimoine mondial de l'UNESCO - France

Editions DEL, à l'initiative de la Commission Nationale Française pour l'Unesco, 2009

Guide bilingue (français et anglais) permettant une excursion culturelle vers les sites

ISBN 978-2-918671-00-8

Les chemins vers Saint-Jacques de Compostelle

ACIR Compostelle, Editions IGN, 2006

Carte, Série Découverte de la France, réf. 922

ISBN 978-2-7585-0402-3

Première carte de tourisme culturel présentant les 71 monuments, les 7 sections de sentier inscrits par l'UNESCO, les édifices remarquables sur les itinéraires jacquaires.

Education

Le patrimoine mondial aux mains des jeunes

Editions UNESCO, 2002

ISBN 978-92-3-203843-2

Kit éducatif à l'attention des enseignants pour des activités scolaires et parascolaires. Photos, affiche, autocollants, transparents pour projection. Disponible en français, anglais et espagnol.

50 activités pour découvrir le patrimoine

Guy ASTOUL, Chantale CHABAUD, Danielle DELORY

Editions CRDP Midi-Pyrénées, 2003

ISBN 978-2-86565-331-5

Manuel pédagogique permettant la découverte des richesses patrimoniales du Midi de la France (les chemins de Compostelle, Conques, abbayes, etc.)

Monographies

D'Aubrac en Vallée, sur le chemin de Saint-Jacques

Francis NOUYRIGAT, Les Amis d'Aubrac, Editions du Rouergue, 2003

ISBN 978-2-84156-474-6

Découverte des paysages et de l'histoire humaine des territoires traversés par deux des sept sections du chemin du Puy inscrites au titre des chemins de Compostelle, de Nasbinals (48) à Estaing (12).

La chapelle romane d'Audressein, patrimoine mondial de l'humanité sur la route du Piémont Pyrénéen vers Saint-Jacques de Compostelle

Geneviève PIC-PATROUX, Editions Les Presses Littéraires, 2002

ISBN 978-2-914684-13-4

Etude historique sur l'église Notre-Dame de Tramesaygues à Audressein (09)

Pour aller plus loin... Bibliographie thématique sur :
www.chemins-compostelle.com

Association de Coopération Interrégionale «Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle»

4 rue Clémence Isaure - 31000 TOULOUSE - Tél. : +33(0)5 62 27 00 05

chemins.de.compostelle@wanadoo.fr

www.chemins-compostelle.com



L'ACIR COMPOSTELLE a été créée en 1990 à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées avec le soutien des Régions Aquitaine et Languedoc-Roussillon, de la Ville de Toulouse et de collectivités locales



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998